



Travelers Canada annonce les résultats de son Sondage sur les risques de la distraction au volant

Les résultats démontrent que les Canadiennes et Canadiens continuent d'être distraits au volant même s'ils connaissent les risques

Augmentation de 50 pour cent sur 12 mois des conducteurs et conductrices ayant déclaré avoir provoqué un accident à cause d'une distraction au volant

TORONTO, le 25 avril 2023 --(BUSINESS WIRE) --The Travelers Companies, Inc. (NYSE : [TRV](#)) publie aujourd'hui les résultats du Sondage sur les risques de la distraction au volant de 2023 de Travelers Canada. Les données révèlent que les Canadiennes et Canadiens adoptent des comportements dangereux au volant même s'ils sont conscients des risques associés. Près d'un quart des personnes interrogées reconnaissent que faire plusieurs choses en conduisant est dangereux, mais elles le font quand même.

« Les résultats du sondage de cette année étayent ce que bon nombre d'entre nous observent lorsque nous sommes sur la route — plus de personnes sont distraites au volant », a déclaré Paul Stone, vice-président, Assurance des particuliers, ventes, distribution et marketing à Travelers Canada. « Ce comportement englobe de nombreuses choses — de l'échange de messages textes à la consultation de courriels en passant par la conduite sous tension émotionnelle — pouvant provoquer des accidents. La sécurité sur la route n'est pas qu'une question de chance, c'est une responsabilité collective, et reconnaître la prévalence des comportements à risque au volant est la première étape vers la création d'une culture de conduite plus sécuritaire. »

D'après le sondage, les Canadiennes et Canadiens constatent une augmentation des accidents liés à la distraction. Effectivement, 30 pour cent des conductrices et conducteurs affirment avoir été impliqués dans un accident en raison de leurs propres distractions, une hausse de 50 pour cent par rapport à 2022. De plus, 25 pour cent des personnes interrogées disent avoir évité un accident de justesse parce qu'elles étaient distraites, une hausse de 56 pour cent par rapport à 2022.

D'autres points saillants du Sondage de 2023 sur les risques de la distraction au volant de Travelers Canada sont résumés ci-dessous.

Distractions courantes au volant

L'utilisation d'appareils électroniques en conduisant continue d'être une distraction majeure, plus précisément :

- Parler au téléphone (mains libres) ou utiliser la technologie mains libres (63 pour cent)
- Regarder une carte ou suivre des directives sur un appareil électronique (56 pour cent)
- Tenir un téléphone pour passer ou recevoir des appels (48 pour cent)
- Lire des messages textes ou des courriels (21 pour cent)

Les comportements de conduite dangereuse vont aussi au-delà de l'utilisation de dispositifs technologiques. Effectivement, plus de la moitié (58 pour cent) des répondants déclarent manger ou boire fréquemment ou occasionnellement tout en conduisant.

Stress et tension émotionnelle

Bien qu'ils ne soient pas souvent évoqués en relation avec la conduite, le stress et la tension émotionnelle peuvent aussi avoir un impact majeur sur la prise de décision, le temps de réaction et la conscience de la situation. Les principaux facteurs de stress signalés incluent :

- Reproduire les comportements des autres conducteurs et conductrices, y compris la distraction au volant (78 pour cent)
- La circulation (62 pour cent)
- Trouver une place de stationnement (49 pour cent)
- Chercher son chemin et/ou suivre des directives (43 pour cent)
- Les comportements des passagères et passagers du véhicule (34 pour cent)

Des conductrices et conducteurs canadiens interrogés, environ une personne sur six (16 pour cent) affirme souvent pleurer ou ressentir des émotions intenses tout en conduisant. Les jeunes (18 à 34 ans) sont d'ailleurs plus susceptibles de signaler ce fait (21 pour cent font cette affirmation, contre seulement 8 pour cent des 55 à 69 ans).

Pour des routes plus sécuritaires

Lorsqu'on leur demande ce qui les inciterait à moins utiliser un appareil au volant, 90 pour cent des conductrices et conducteurs interrogés citent le fait que les personnes à bord du véhicule leur demandent d'arrêter.

Par ailleurs, les politiques en milieu de travail pourraient également contribuer à réduire le risque. Seulement 17 pour cent des travailleuses et travailleurs canadiens affirment que leur entreprise a une politique officielle contre l'envoi ou la réception d'appels téléphoniques, de messages textes ou de courriels liés au travail en conduisant. Cependant, il est important de souligner que la quasi-totalité de ceux et celles qui ont une politique en place (93 pour cent) déclare la respecter en tout temps ou régulièrement.

Pour en savoir plus sur le sondage et des moyens de réduire la distraction au volant, veuillez visiter TravelersCanada.ca.

À propos du Sondage sur les risques de la distraction au volant de Travelers Canada

Ce sondage a été effectué du 14 au 17 mars 2023 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 006 Canadiennes et Canadiens âgés de 18 à 69 ans équilibré et pondéré en fonction de l'âge, du genre et de la région. Toutes les personnes interrogées étaient membres du Forum Angus Reid en ligne. Aux fins de comparaison uniquement, un échantillon aléatoire de cette taille donnerait une marge d'erreur de +/- 3,1 points de pourcentage pour un niveau de confiance de 95 pour cent. Le sondage a été offert en français et en anglais.

À propos de Travelers Canada

The Travelers Companies, Inc. (NYSE : TRV) est un assureur chef de file en assurance de dommages pour les automobiles, l'habitation et les entreprises. Travelers, qui fait partie de l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, compte plus de 30 000 employés et a généré un chiffre d'affaires d'environ 37 milliards de dollars US en 2022. La Compagnie d'assurance Travelers du Canada, la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada et la Compagnie d'assurance Saint-Paul (succursale canadienne) sont les assureurs canadiens autorisés connus sous le nom de Travelers Canada. Pour plus d'informations, visitez TravelersCanada.ca.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit en aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

Contacts

Médias :

Sara Ametrano 416-350-7315

sametrano@travelers.com

Janette Baxter, 860-954-3869

jebaxter@travelers.com